



Tarification 2025

Liste des produits et services aux particuliers



**Banque Cantonale
de Genève | France**

Informations générales

La Banque Cantonale de Genève | France est une banque de financements et de gestion privée. Vous trouverez dans cette brochure les tarifs associés à nos produits et services:

- Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte
- Instruments et opérations de paiement

Et dans la réalisation de vos projets:

- Placements financier
- Financements

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurait pas dans ce document.

La brochure est également disponible sur notre site internet: bcgef.fr.

Les conditions générales sont disponibles dans l'appendice (page 18).



Index

- 4** Extrait standard des tarifs
- 5** Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte
- 7** Banque à distance
- 8** Vos moyens et opérations de paiement
- 10** Offres groupées de services
- 11** Irrégularités et incidents
- 12** Autres prestations et services
- 13** Découverts et crédits
- 14** Epargne et placements financiers
- 17** Résoudre un litige
- 18** Conditions générales

Tarifs

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Prix en euros

Abonnement à des services de banque à distance (internet)	Gratuit (hors coût du fournisseur d'accès internet)
Tenue de compte	12 €/mois, soit pour information 144 €/an (TTC)
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement, avec une carte de paiement internationale)	1 €/retrait, à partir du 3 ^e retrait dans le mois
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel en agence ou par internet)	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	8 €/opération avec un plafond de 80 €/mois (TTC)

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos bureaux et sur le site internet bcgef.fr.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture de compte

Ouverture,
transformation,
clôture

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

Relevés de compte

Relevés de compte format papier	Mensuel	Gratuit
	Autre périodicité	Gratuit
Relevés de compte format électronique	Mensuel	Gratuit
	Autre périodicité	Gratuit
Relevé récapitulatif annuel des frais		Gratuit

Tenue de compte

Tenue de compte	12 €/mois ¹ (TTC)
Tenue de compte inactif (au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier)	30 €/an ¹ (TTC)
Délivrance de relevé d'identité bancaire (RIB)	Gratuit

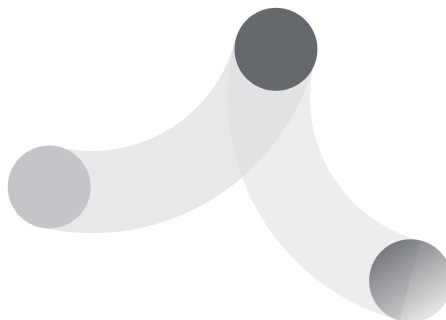
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte (suite)

Services spécifiques

Recherche de document(s)

Frais de recherche de documents	Supérieure à 3 mois ou urgente	35 € (TTC)
	Inférieure à 3 mois	15 € (TTC)
Frais de recherche complexe		Sur devis
Demande de photocopie de chèque		15 € (TTC)
Réédition Imprimé Fiscal Unique		15 € (HT)

Autres services



Abonnement

Abonnement à des services de banque à distance²

Internet: abonnement à l'espace client BCGEF	Gratuit
Internet mobile: abonnement à l'application mobile BCGEF	Gratuit
Consultation et gestion des comptes	Gratuit
Relevés de compte format électronique	Gratuit



Vos moyens et opérations de paiement

Paielements

Carte

Carte de paiement MasterCard à autorisation systématique ³		40 €/an ⁴
Retrait d'espèces	Zone euro et France d'outre-mer (par opération)	1 €/retrait à partir de 3 retraits ⁴
	Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	2.5% + 3 €
Paieement	Zone euro et France d'outre-mer (par opération)	Gratuit
	Hors zone euro et France d'outre-mer (par opération)	2.5% + 1 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque		Gratuit
Frais d'opposition (blocage) de la carte par le porteur		Gratuit
Réédition du code secret		10 € ⁴
Modification des plafonds d'utilisatio		Gratuit
Réfection de carte avant échéance		15 € ⁴
Carte bloquée		30 € ⁴

Virements en euros

Emission d'un virement SEPA occasionnel (par opération)	Gratuit
Virement de compte à compte	Gratuit
Mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit
Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Emission d'un virement urgent non SEPA	Nous consulter. Min. 25 € (TTC)
Réception d'un virement SEPA instantané	Gratuit
Emission d'un virement SEPA instantané ⁵	Gratuit



Prélèvements SEPA

Mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit

Chèques

Remise de chèque(s) en euros	Gratuit
Emission d'un chèque de banque (à l'unité)	15 € (TTC)

Virement international en devise

Emission d'un virement international en devise	Nous consulter
--	----------------

Dates de valeur

Emission d'un virement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Réception d'un virement SEPA	Date de règlement de l'opération
Paiement d'un prélèvement SEPA	Date d'exécution de l'opération
Remise de chèque en euros sur la France	Jour de l'opération + 2 jours calendaires

Offres groupées de services

Offres

Offre aux personnes
en situation de
fragilité financière

Les conditions tarifaires à destination de la clientèle en situation de fragilité financière (au sens des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du Code monétaire et financier) sur demande auprès de votre conseiller

Nous consulter

Tarification conventionnelle

Au titre de la tarification conventionnelle, la Banque peut percevoir une commission forfaitaire annuelle couvrant les prestations ci-dessous:

- La fourniture d'une carte MasterCard à débit immédiat
- Un abonnement au service de banque à distance
- Les frais de tenue de compte

350 €/an (TTC)



Frais

Commission d'intervention

Par opération	8 € (TTC)
Plafond mensuel	80 € (TTC)

Opérations particulières

Frais par saisie attribution	120 €
Frais par saisie conservatoire	120 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû, max. 100 €
Frais de main levée de saisie	12 €

Incidents de paiement

Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision		18 € (TTC)
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Virement inférieur à 20 €	Montant de l'opération (TTC)
	Virement supérieur ou égal à 20 €	20 € (TTC)
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Prélèvement inférieur à 20 €	Montant de l'opération (TTC)
	Prélèvement supérieur ou égal à 20 €	20 € (TTC)
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé		20 € (TTC)

Succession

Ouverture de dossier	70 € (TTC)
Commissions de gestion	0.8% (HT) de l'actif traité
Plafond	850 € (HT)
Les commissions de gestion ne s'appliquent pas dans les cas suivants: <ul style="list-style-type: none">▪ Lorsque l'héritier justifie de sa qualité d'héritier dans les conditions de la procédure de clôture des comptes simplifiée, prévues à l'article L. 312-1-4 du CMF▪ Lorsque le montant total des soldes des comptes est inférieur à un seuil fixé à 5 000 € (cas correspondant aux successions les plus modestes)▪ Lorsque le détenteur des comptes était mineur à la date du décès	

Découverts et crédits

Facilité de caisse et/ou découvert

Découvert non autorisé	Euribor 3 mois + 10%
------------------------	----------------------

Crédits

Frais de dossier de prêt: minimum de perception	0.40% ⁶ (HT), min. 500 € (HT)
Avenant au contrat: minimum de perception	0.20% ⁷ (HT), min. 500 € (HT)
Commission annuelle d'engagement et/ou de non utilisation (sur plafond d'ouverture de crédit confirmée par contrat)	Min. de perception 0.20% (HT), facturation trimestrielle
Frais de fonctionnement du compte opération	Min. 400 €/an (HT)
Rédédition d'un plan de remboursement (par dossier)	30 € (HT)
Frais d'impayés	130 €

Engagements par signature (garanties émises)

Commission annuelle d'engagement et/ou de non utilisation (sur plafond d'engagement par signature confirmé par contrat)	Min. de perception 0.20% (HT)
Avenant au contrat	Min. 500 € (HT)
Intervention relative à une mainlevée	<ul style="list-style-type: none">Acte simple: 20 €Acte complexe: 50 €
Edition manuelle de relevé	30 € (HT)

Prise de garanties

Constitution des actes	Sur devis
Frais de traitement, selon la nature de la garantie	Min. 300 €

Relevés et attestations

Attestations diverses liées au prêt	A partir de 150 € (HT)
Autres relevés	A partir de 150 € (HT)

Placements

Bourse/OPC/Hors bourse

Notre partenaire de référence propose une gamme de produits et services adaptés à chacun de vos projets, tout en bénéficiant de frais réduits

Mandat Best of

Profil de gestion: Défensif –
Équilibré – Dynamique – Offensif –
Best of Swiss Economy Plus –
Best of Swiss & EU Real Economy

Patrimoine minimal recommandé	100'000 €
Frais forfaitaires minimum	1'500 €/an (TTC)
Jusqu'à 500'000 €	1.5%/an (TTC)
De 500'001 € à 750'000 €	1.4%/an (TTC)
De 750'001 € à 1'000'000 €	1.3%/an (TTC)
De 1'000'001 € à 5'000'000 €	1.2%/an (TTC)
Dès 5'000'001 €	1%/an (TTC)

La tarification forfaitaire annuelle des mandats s'effectue par prélèvement trimestriel. Le tarif se calcule par tranche et il est dégressif. Cette tarification *all in fee* comprend:

- Les transferts de fonds à l'ouverture
- Les frais de négociation (bourses françaises, étrangères, OPCVM, métaux précieux, etc.)
- Les commissions de gestion
- Les droits de garde
- Les frais de tenue de compte
- Les commissions de mouvements
- Les attestations fiscales – Imprimé Fiscal Uniqü
- Les opérations sur titres (souscription, attribution, échange, encaissement de coupons, etc.)
- La conservation
- Le détail de la performance

Commissions supplémentaires:

- En cas d'annulation, la commission pour le forfait est due pour tout le trimestre en cours

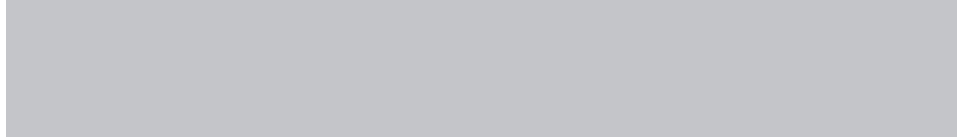
Une commission forfaitaire supplémentaire de 3'500 € (TTC) sera appliquée dans la mesure où le mandat a été annulé dans un délai inférieur à un an depuis sa conclusion initiale



Gestion sous
mandat personnalisée

Pour les autres variantes de placement proposées sous forme de mandat de gestion, contactez votre conseiller pour plus d'informations





Réclamation clients



Etape 1:
formulez votre demande
auprès de votre conseiller

Etape 2:
adressez votre demande par écrit

Etape 3:
contactez le Médiateur bancaire

Vous souhaitez signaler une difficulté, une insatisfaction ou un désaccord

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié, contactez-le en premier

Nous nous engageons à prendre en charge vos demandes sous 10 jours et à vous apporter une réponse au plus tôt et dans un délai de 2 mois maximum

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller ne vous satisfait pas vous pouvez nous contacter, par voie postale, à l'adresse suivante:

Banque Cantonale de Genève | France
20, place Louis Pradel – CS 4005
69281 Lyon Cedex 01

Si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez enfin contacter le Médiateur bancaire, à l'adresse suivante:

Le médiateur auprès de la FBF
CS 151
75422 Paris Cedex 09

ou directement sur le site web: lemediateur.fbf.fr

ou, pour tout litige concernant un service d'investissement, le médiateur de l'AMF, à l'adresse suivante:

Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

ou directement sur le site web: amf-france.org, rubrique médiation

Conditions générales

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment dans le respect des obligations réglementaires et ne sont pas limitatifs. Pour les opérations plus spécifiques, votre conseiller est à votre disposition pour vous communiquer les indications que vous souhaiteriez obtenir.

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20% au jour de la publication.

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts recueillis par la Banque Cantonale de Genève (France) SA, les titres conservés pour le compte de ses clients ainsi que certaines cautions délivrées sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des dépôts, et de résolution, dans les conditions et selon les modalités définies par législation et la réglementation en vigueur.

Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif:
Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, 65, rue de la Victoire – 75009 Paris – France ou par internet: garantiedesdepots.fr

Dispositif de médiation

La médiation bancaire est un dispositif légal régi par le Code monétaire et financier (article L.316-1) et par le Code de la Consommation (articles L.612-1 à L.612-5, L.616-1 à L.616-3, R.612-1 à R.612-5 et L.614-1 à L.614-5). La médiation bancaire est un dispositif légal régi par le Code monétaire et financier (en particulier ses articles L. 316-1 et L. 615-2). Mise en place fin 2002, la médiation bancaire permet à chaque client particulier, n'agissant pas pour des besoins professionnels, de recourir gratuitement, en cas de litige avec sa banque, à un médiateur qui pourra, après étude du dossier, proposer une solution de règlement amiable. La Banque Cantonale de Genève (France) SA propose également le service de médiation à travers la convention qu'elle a signée avec la Fédération Bancaire Française dont elle est adhérente. Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre conseiller habituel ou du Service Réclamation, le dépôt d'un dossier peut se faire soit en complétant le formulaire de saisie directement en ligne sur le site internet lemediateur.fbf.fr, soit par e-mail à l'adresse électronique mediateur@fbf.fr soit encore par courrier simple à l'adresse postale suivante: Monsieur le Médiateur, CS 151 – 75422 Paris Cedex 09 – France



Références

- 1 Ces frais sont réduits ou ne s'appliquent pas dans le cadre d'une tarification conventionnelle
- 2 Hors coût de communication ou de fourniture d'accès à internet
- 3 Demi-tarif pour la deuxième carte du ménage (comptes joints)
- 4 Ces frais sont réduits ou ne s'appliquent pas dans le cadre d'une tarification conventionnelle
- 5 Dès disponibilité du service
- 6 Pourcentage appliqué au montant du crédit
- 7 Pourcentage appliqué au montant initial du crédit

Banque Cantonale de Genève | France

Siège Social

Lyon
20, place Louis Pradel
F – 69001 Lyon
Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50
E-mail: lyon@bcgef.fr

Bureaux

Anncy
1, rue Paul Guiton
F – 74000 Anncy
Téléphone: +33 (0)4 50 66 03 06
E-mail: anncy@bcgef.fr

Paris
5, rue de la Baume
F – 75008 Paris
Téléphone: +33 (0)1 76 77 33 90
E-mail: paris@bcgef.fr

Site web: bcgef.fr

Banque Cantonale de Genève (France) SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 50 000 000 d'euros, agréée en qualité d'établissement de crédit – Siège social situé 20, place Louis Pradel
CS40005 69281 Lyon Cedex 01 – RCS 391 853 504 Lyon – Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le n° 07 024 086. www.oriass.fr